

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 7 Juin 2017 à 19 heures

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Rosa BRILLAT, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absent excusé : Boris NADAUD

Le compte rendu du conseil municipal du 20 avril est adopté à l'unanimité.

Délibération pour choix des entreprises et signature du marché pour la station d'épuration

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que seulement deux entreprises ont soumissionné pour l'agrandissement de la station d'épuration. C'est la société SADE de Feytiat qui a fait la meilleure offre avec un montant hors taxe de 185 982,00 €, bien inférieure à l'estimation qui était de 236 000,00 €. Elle est spécialisée dans ce domaine.

Les travaux débiteront en septembre pour une durée maximum de 16 semaines.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le choix de l'entreprise SADE.

Délibération pour subvention aux associations

Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant que celui attribué l'année dernière, et propose de donner la priorité aux associations de la commune, soit :

ACCA : 300,00 € - Club de tennis : 410,00 € - Club de gym : 410,00 € - Au four et au jardin : 300,00 € - ACPG-CATM : 150,00 € - USEP : 270,00 € - Amicale des pompiers : 220,00 € - Refuge de la fourrière : 565,80 € - Mutilés du travail : 60,00 € - Foot sud jeunes : 150,00 € - GVA masculin de Pierre Buffière : 60,00 € - Comité de jumelage : 300,00 €.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces subventions.

Délibération des différents tarifs communaux

Après discussion, Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} Septembre 2017 soit :

Tarif Repas Cantine pour l'Année 2017-2018

Pour les enfants du RPI, le prix du repas est porté de 2,25 € à 2,28 €, pour les enfants hors RPI, le tarif passera de 4,50 € à 4,56 € et pour les enseignants, le montant sera porté de 4,40 € à 4,60 €.

Tarif Garderie Scolaire pour 2017-2018

Le prix par jour de la garderie passera pour le 1^{er} enfant de 1,70 € à 1,75 € et pour le 2^{ème} enfant de 1,45 € à 1,50 €, gratuité à partir du troisième enfant.

Participation aux colonies de vacances

L'aide accordée aux familles passera de 5,00 € à 5,50 € par enfant et par jour dans la limite de 14 jours.

Accord des membres du conseil à l'unanimité pour ces nouveaux tarifs.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire demande ensuite si l'adhésion de 60 € à la Fondation du Patrimoine doit être reconduite suite aux soupçons de fraude pesant sur l'ancien Délégué Régional.

Les membres du conseil se prononcent à 12 voix pour et 2 abstentions pour ne pas renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Délibération pour délégation au maire du 4ème alinéa de l'art 2122-22 du CGCL

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour donner délégation à caractère général reprenant le 4^{ème} de l'art L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir art L.2122-23 du CGCT.

Délibération pour assistance à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée du bourg

Monsieur le Maire enchaîne en disant que l'ATEC souhaiterait assister la commune à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée du bourg avec le cabinet DUARTE. Elle s'occuperait également du lancement de l'appel d'offres pour le choix des entreprises.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour la signature d'une convention avec l'ATEC.

Monsieur le Maire poursuit en disant que la première tranche des travaux partira de l'Adéquate, ira jusqu'au cimetière et inclura également l'aménagement derrière le cimetière. Des places seront prévues pour que les poids lourds (camions 6 roues) puissent se garer sans difficulté.

Décision modificative pour travaux d'électrification pour terrains constructibles

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle ligne budgétaire de 10 000 € à l'article 4581 en dépenses d'investissement et au 4582 en recettes d'investissement sera rajoutée pour effectuer les extensions nécessaires au raccordement électrique concernant les terrains constructibles (3 lots et plus).

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

Avancement du cabinet médical

Monsieur le Maire précise que les travaux de terrassement du cabinet médical sont presque terminés mais qu'il va falloir installer une pompe de relevage pour évacuer les eaux usées car le conduit des égouts se trouve plus haut. Il rajoute qu'il n'y aura que deux places de parking pour handicapés au lieu de trois, que le mur en pierres à l'arrière du bâtiment sera végétalisé et que le maçon commence la construction du bâtiment le 19 juin.

Il enchaîne en disant qu'une subvention supplémentaire de 100 000 € devrait être obtenue dans le cadre d'un contrat de ruralité par l'intermédiaire de la communauté de communes. Le montant du crédit bail

sera donc revu à la baisse, que 50 000 € profiteront aux professions libérales et que 50 000 € seront conservés pour les imprévus.

Il indique également que le 14 juin, en présence du notaire, les professions libérales constituées en SCI signeront le protocole d'accord. C'est celle-ci qui versera le loyer à la commune. Il précise que les médecins s'installeraient le 1^{er} Décembre 2019 ont demandé de payer le loyer à compter du 1^{er} Juillet 2018.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'achat d'une chambre froide au prix de 1 392 € à la société Equip Froid. L'ancienne ne fonctionne plus et n'était pas de bonne qualité.

De plus, il précise qu'il a reçu des devis concernant l'aménagement du parterre devant la mairie. Autour du monument aux morts, le remplacement des cailloux par du béton désactivé coûterait 8 834 €, l'allée devant la mairie jusqu'à la salle des associations coûterait 9 400 € et le bord du parking 4 197 € ainsi qu'un peu d'enrobé dans angle de la mairie à 640 €, ce qui fait un total de 23 000 € HT.

Il poursuit ensuite pour dire qu'il faut prévoir l'aménagement de la salle polyvalente et de la salle des associations. Il demande aux conseillers de réfléchir sur cette restauration, doit on conserver les pierres apparentes, remettre un lambris sur le mur ? Il propose aussi d'installer une protection sur les murs du restaurant scolaire. La commission travaux se réunira pour étudier ces projets.

Puis il indique aux membres du conseil que le conseil départemental a accordé des subventions à la réfection des façades de la mairie, à la mise en accessibilité de la mairie ainsi qu'à la numérotation des rues.

Il enchaine en disant que désormais il n'y aura qu'un seul délégué par commune de moins de 1 000 habitants au lieu de deux au sein du syndicat Vienne Briance Gorre.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier dans lequel il reprecise les arrêtés qui ont été pris concernant le bruit, l'interdiction de faire brûler et de laisser divaguer les chiens. Il indique que des sanctions seront prises par la Gendarmerie Nationale. Cette lettre sera distribuée au lotissement Plaisance car les habitants se plaignent du non respect de ces règles.

Il passe ensuite au planning pour la tenue du bureau de vote ouvert de 8 heures à 18 heures pour les élections législatives des 11 et 18 juin. Chaque conseiller recevra une convocation avec les heures indiquées pour sa permanence. De plus, dans le cadre d'une procuration, il faut s'assurer que la commune est bien en possession d'un volet et ne pas faire voter les électeurs inscrits à l'étranger car ils ont déjà voté pour leur député.

Marie-José LEJEUNE fait un point sur le SIPRAD. Pour l'année 2016, presque 20 000 repas ont été servis, la moyenne par jour est de 54. Le prix du repas est toujours de 7,85 €. Le compte administratif a fait apparaître un solde positif de presque 2 000 € pour 2016.

Sur la commune, il y a deux bénéficiaires. Les repas sont de qualité variable, les soupes sont trop liquides, les fruits verts ou trop mûrs, la viande dure et grasse.

Le local du SIPRAD à l'EHPAD de Pierre Buffière a été réaménagé, mais c'est un couloir, il est trop petit. Le véhicule de livraison a des difficultés pour entrer dans le garage car celui-ci est trop étroit, donc les livreuses chargent le camion dehors.

Une des deux livreuses qui était absente depuis trois ans a été licenciée pour inaptitude médicale et un CDI a été proposé à sa remplaçante.

C'est un service qui demande beaucoup d'implication et de disponibilité de la part de sa Présidente.

Dominique BATAILLER indique que devant la mairie, la rivière sera représentée par des cailloux bleus, que les îlots seront de couleur terre, et que les plantes lorsqu'elles auront poussé formeront de la verdure.

Philippe VEYRIRAS prend la parole pour signaler qu'un sondage sur les rythmes scolaires a été demandé aux parents pour connaître leur avis sur la poursuite ou non des activités périscolaires et la semaine de quatre jours. Le conseil d'école qui se réunira le lundi 19 juin à 18 h 15 abordera la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.